



POLE DES RETRAITÉS FONCTION PUBLIQUE

Vous êtes candidat(e) à la fonction de Président de la République.

Sans attendre le détail des engagements que vous prendrez pour obtenir les suffrages des électeurs, permettez au Pôle des retraités de la Fonction publique, composé de cinq associations représentatives :

- l'Association nationale des retraités de la Poste et de France Télécom
- la Fédération générale des retraités de la Fonction publique
- la Fédération nationale des Officiers mariniers en retraite
- l'Union nationale des personnels en retraite de la Gendarmerie
- l'Union nationale des retraités de la Police

de vous poser trois questions prioritaires pour nos adhérents :

- **Comment comptez-vous résoudre la question du pouvoir d'achat des retraités ?**

Cette question est au cœur de leurs préoccupations depuis de longs mois, surtout ceux qui sont titulaires de modestes pensions, et ils ne sont pas convaincus par les démonstrations officielles prétendant que tout va bien. Il est vérifiable en effet, pour les retraités, que leurs charges s'accroissent plus vite que le rythme de la revalorisation de leurs retraites. Il est urgent de revoir les mécanismes d'actualisation des revenus des retraités.

- **Quel est votre projet concernant la pérennisation des systèmes de retraite par répartition ?**

La loi votée en 2003 a détruit les principes essentiels du code des pensions auxquels nous étions très attachés. De plus, les nouveaux retraités sont pénalisés (système de décote, prise en compte des enfants...) ce qui va provoquer rapidement une baisse des pensions, notamment pour les plus défavorisés. Enfin le minimum de pension dans la Fonction publique reste trop faible, d'autant que cette question se cumule avec celle du pouvoir d'achat. De nouvelles dispositions législatives sont donc nécessaires.

- **Dans le cadre de la protection sociale des citoyens, comment gérer la situation des personnes âgées, surtout en cas de perte d'autonomie ?**

L'assurance maladie a été récemment réformée, principalement en transférant des charges supplémentaires sur les assurés. En outre les réformes sont complexes, peu lisibles et accentuent la médecine « à deux vitesses ». La prise en charge de la perte d'autonomie n'est pas satisfaisante ; traitée de façon inégalitaire sur l'ensemble du territoire, elle devrait être gérée dans le cadre de la Sécurité sociale. Enfin les diverses aides fiscales pour les services à la personne ne concernent que les assurés assujettis à l'impôt sur le revenu. Là encore nous réclamons des modifications renforçant le service public et l'équité entre les citoyens car la santé n'est pas un commerce.

Dans l'attente de vos réponses, que nous ferons connaître à l'ensemble des 250 000 adhérents que nous regroupons, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profond respect.

Michèle Le Goff, Jacques Maurice, Michel Lachaud, Maurice Côme, René Espanol.